

**Assemblée générale**

Soixante-septième session

Documents officiels

Première Commission**6^e** séance

Vendredi 12 octobre 2012, à 10 heures

New York

Président : M. Percaya (Indonésie)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)**Débat général sur tous les points
de l'ordre du jour relatifs au désarmement
et à la sécurité internationale**

M. Gerasimovich (Biélorus) (*parle en russe*) :
Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter, au nom du Biélorus, de votre accession à la présidence, et de vous dire toute notre volonté de coopérer avec vous.

Nombre de problèmes relatifs à la sécurité internationale continuent d'occuper le devant de la scène, souvent sous de nouvelles formes. Cette année a été riche en événements directement liés aux questions de stabilité et de sécurité dans le monde. Malheureusement, nous avons assisté à une escalade de conflits armés et à une exacerbation de la situation humanitaire dans l'une des régions les plus vulnérables du monde. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de résoudre des conflits par le biais de sanctions unilatérales ou en violant l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un État.

L'élément central des efforts internationaux reste la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous devons, avant la fin du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires (TNP), nous attacher sérieusement à mettre en œuvre le plan d'action sur le désarmement nucléaire approuvé dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). Cette tâche est nécessaire pour garantir que nous puissions réaliser de véritables progrès à la Conférence d'examen de 2015 en renforçant l'efficacité du TNP et en réalisant ses objectifs.

Il ne fait aucun doute que l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuerait considérablement à renforcer le régime mondial de non-prolifération nucléaire et à réaliser les objectifs de désarmement nucléaire. Rien ne peut remplacer un document juridiquement contraignant interdisant complètement les essais nucléaires.

La République du Biélorus préconise la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement. À notre avis, le processus de négociation sur les questions relatives au désarmement ne doit pas être mené en dehors du cadre des Nations Unies.

À cet égard, nous souhaitons que les discussions sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, soient menées exclusivement au sein de la Conférence. Cela vaut également pour d'autres questions dont est saisie la Conférence que nous jugeons prioritaires, comme la conclusion d'un accord international sur les assurances offertes aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes et d'un accord sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de systèmes connexes.

La problématique de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est inextricablement liée à la question du contrôle des exportations et aux efforts visant à empêcher que des matières nucléaires, chimiques ou biologiques ne tombent entre les mains d'organisations terroristes et d'autres criminels. À cet égard, le Bélarus appuie les efforts déployés pour que soit appliquée la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, dans le cadre d'une démarche globale portant sur toutes les questions liées à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

L'établissement par les États Membres de plans d'action nationaux, énonçant leurs priorités et leurs plans pour la mise en œuvre des principales dispositions de la résolution, est un moyen d'améliorer l'application effective de la résolution 1540 (2004). Cette année, le Bélarus, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1540 (2004) et le Bureau des affaires de désarmement, a établi un document-cadre national – une feuille de route – qui prévoit de nouvelles mesures de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), l'accent étant mis sur le contrôle des exportations et la sécurité biologique. À l'avenir, nous entendons élargir la portée de ce document en y incluant le renforcement de la protection physique et l'enregistrement et le stockage des matières nucléaires.

Nous saluons les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la prolifération illégale et incontrôlée des armes légères et de petit calibre. La Conférence des Nations Unies de 2012 chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'adoption de ses documents finals (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II) nous laissent espérer que cette question restera l'une

des priorités de l'Organisation. Je voudrais attirer l'attention sur un projet de l'OSCE et du Programme des Nations Unies du développement au Bélarus appelé « Renforcement des capacités en matière de gestion et de sécurité des stocks d'armes légères et de petit calibre », qui concourt à l'application de cet instrument au niveau régional. Le Bélarus met en œuvre ce projet avec succès avec l'appui financier des bailleurs de fonds, qui sont des États membres de l'OSCE.

La prolifération incontrôlée des armes classiques constitue une grave menace à la paix et à la sécurité, car elle contribue à exacerber et à prolonger les conflits armés, et alimente la criminalité organisée et le terrorisme international. La Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en juillet, a confirmé l'ampleur et la gravité de ce problème. En dépit des divergences de vues entre les États sur la question de la définition d'un mécanisme international dans le domaine du commerce des armes, le Bélarus est prêt à poursuivre les travaux, étant entendu qu'un tel document aurait pour objectif de s'attaquer aux problèmes les plus urgents liés aux transferts d'armes classiques.

Le Bélarus attache une grande importance à l'amélioration et à l'universalisation de la Convention sur les armes inhumaines, qui est un cadre inédit de négociation pour les pays producteurs ou détenteurs de certains types d'armes et de munitions, ainsi que pour les pays qui ont été victimes de leur utilisation. En sa qualité de Président de la réunion sur le Protocole V de la Convention, relatif aux restes explosifs de guerre, le Bélarus, avec l'aide de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention, a adressé des lettres officielles aux ministres des affaires étrangères des pays qui n'ont pas encore adhéré à ce Protocole. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action accéléré visant à promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés adopté par la quatrième Conférence d'examen des Hautes Parties contractantes à la Convention, le Bélarus déploie des efforts pour que tous les membres de la Communauté d'États indépendants adhèrent à la Convention et aux Protocoles y annexés. Nous prévoyons notamment d'organiser des séminaires aux niveaux régional et sous-régional pour faire mieux connaître la Convention et ses protocoles auprès des États.

Le Bélarus souligne la nécessité de procéder à un examen global des questions liées à la sécurité de l'information sur le plan international, qui ont acquis récemment plus d'importance et de pertinence,

d'autant que les documents juridiques en vigueur au niveau international ne traitent pas de ce thème. Le Bélarus participe activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, qui a repris ses activités cette année. Nous espérons qu'une fois ses travaux menés à bien, le Groupe présentera un rapport contenant des recommandations précises quant aux nouvelles mesures que la communauté internationale doit prendre dans ce domaine. Nous estimons que l'élaboration d'un traité pertinent, dans le cadre des Nations Unies, serait le meilleur moyen de régler ce problème.

M. Alia (Bénin) : Avant tout propos, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre brillante élection en tant que Président de la Première Commission. Je voudrais également adresser aux membres du Bureau mes sincères félicitations et les assurer du soutien total et de la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice de leurs fonctions. Je voudrais également rendre hommage à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer pour impulser davantage le combat en faveur du désarmement.

Ma délégation s'associe aux discours prononcés par les représentants du Nigéria et de la République islamique d'Iran, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés et voudrait faire ces quelques commentaires à titre national.

L'accroissement de l'insécurité et des menaces à la paix et à la sécurité internationales interpellent la communauté internationale sur l'urgence de réaliser des progrès tangibles et significatifs en matière de désarmement. L'année 2012, et nous nous en réjouissons, a été marquée par une attention plus accrue des Nations Unies aux questions relatives aux armes. D'importantes rencontres consacrées au désarmement se sont tenues, avec, dans bien de cas, des engagements et quelques progrès.

Je voudrais, à cet égard, relever, entre autres choses, le succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York, du 27 août au 7 septembre 2012. Je voudrais rendre

hommage à l'Ambassadrice Joy Ogwu et renouveler mes félicitations à toute son équipe pour cette réussite qui constitue, pour les pays en développement, un réel motif de satisfaction.

Notre souhait est que les engagements pris soient respectés, afin que les pays en développement, en particulier les pays africains, puissent répondre avec plus d'efficacité aux défis de la lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, dont les effets empêchent le continent de faire face aux impératifs de développement et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Bénin souhaite vivement que la bonne disponibilité et l'esprit de consensus qui a aidé au succès de cette Conférence s'installent durablement pour permettre de doter le monde d'un traité efficace sur le commerce des armes. Ma délégation soutient la proposition de reprise des négociations dès le début de l'année 2013, avec comme base de discussion le texte du Président en date du 26 juillet 2012, qui constitue une avancée certaine dans le processus d'élaboration du traité.

En dépit des avancées enregistrées, nous devons le reconnaître, d'énormes défis restent à surmonter. Le dialogue sur le désarmement continue de marquer le pas, de battre de l'aile. Les travaux des organes de l'ONU chargés des questions de désarmement sont dans l'impasse ou, dans le meilleur des cas, aboutissent à de maigres résultats, très en deçà des attentes légitimes des États en développement. La question de la non-prolifération nucléaire demeure entière, et un grand nombre d'engagements pris à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et aux Sommets sur la sécurité nucléaire de Washington et de Séoul sont restés lettre morte.

La Commission du désarmement continue de conclure ses cycles de discussions sans parvenir à formuler des recommandations sur les sujets inscrits à son ordre du jour. Les divergences au sein de la Conférence du désarmement empêchent de convenir d'un programme de travail qui permettra à cet organe de négociations multilatérales de reprendre ses travaux de fond ainsi que les négociations sur un traité sur l'arrêt total de la production des matières fissiles.

Pourtant, les risques liés à l'insécurité sont énormes et variés, au nombre desquels il faut citer, outre les accidents nucléaires du genre de celui de

Fukushima, la possibilité de vol de matières fissiles et des actions de sabotage d'installations nucléaires; le risque de vol d'engins nucléaires, en particulier les armes dotées d'explosifs nucléaires; la possibilité de confection par les groupes terroristes d'armes nucléaires rudimentaires, à partir de vols de matières nucléaires; et le risque de production de bombes dites « sales » à partir de matière radioactive associée à un dispositif de dispersion et muni d'un explosif.

C'est pourquoi le Bénin pense qu'il faut trouver, au sein de la Première Commission, les moyens soit de sortir la Commission du désarmement de l'impasse, soit de faire avancer par d'autres moyens les négociations pour l'adoption du traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles. Au demeurant, ma délégation estime qu'il est urgent d'ériger le désarmement au rang des premières priorités et invite, à cet égard, les uns et les autres à prendre la mesure du danger que représente pour tous l'insécurité nucléaire.

Les liens entre désarmement et développement sont évidents et le Bénin encourage l'ONU à continuer de travailler pour la mise en œuvre du Programme d'action, adopté en 1987, de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement (A/CONF.130/39, sect. II), conformément à la résolution 66/30. Le Bénin estime que la sécurité nucléaire et la lutte contre la prolifération nucléaire devront constituer un axe important des actions de la communauté internationale, dans la perspective de l'instauration d'un monde plus sûr où les ressources seront consacrées au développement social durable.

Les efforts devront tendre vers l'élimination complète des armes nucléaires. Pour ce faire, nous devons davantage travailler pour une adhésion universelle et un respect scrupuleux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et œuvrer pour l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires sur tous les continents.

Le Bénin souhaite que la communauté internationale actualise, de façon permanente, les instruments multilatéraux de désarmement et renforce davantage les actions contre la prolifération nucléaire, sans toutefois empiéter sur le droit légitime des États d'accéder à l'énergie nucléaire à des fins strictement civiles. C'est pourquoi, ma délégation soutient une augmentation des capacités d'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui devra

davantage être l'organe sous l'autorité duquel toutes les installations nucléaires doivent être placées.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège souhaite voir une ONU forte et efficace dans le domaine du désarmement. Les civils continuent de souffrir à cause des conflits armés. Les groupes de population vulnérables, pauvres et marginalisés sont souvent victimes de la violence armée et de la criminalité organisée.

Nous avons la responsabilité d'éliminer les armes qui ne doivent pas être utilisées en vertu du droit international humanitaire et d'empêcher les transferts irresponsables et illicites d'armes. Nous ne pouvons pas continuer de manquer à cette responsabilité en raison de blocages et d'entraves procédurales.

La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions prouvent qu'il est possible de négocier des instruments multilatéraux qui ont un effet humanitaire immédiat sur le terrain et renforcent la protection des civils. Cela est possible lorsque les groupements traditionnels de pays sont animés par un même but, lorsque notre travail s'appuie sur les faits et les réalités sur le terrain, et quand les représentants des États reconnaissent, prennent en considération et utilisent l'expertise et les compétences incontestées des organisations humanitaires.

La Norvège a été ravie et honorée d'être élue à la présidence de la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions qui a eu lieu à Oslo en septembre. Près de 120 États et organisations internationales ainsi que, bien sûr, la société civile, y ont pris une part active. Nous avons été particulièrement satisfaits de voir que 30 États n'ayant pas encore signé la Convention ont choisi de participer, montrant ainsi l'intérêt qu'il porte à ce sujet. Ma délégation relève en outre avec plaisir le fort soutien exprimé à la Convention durant le présent débat général.

La Norvège considère la Convention sur les armes à sous-munitions comme un instrument international très efficace reposant sur deux volets d'égale importance : le volet correctif incarné par les articles opérationnels sur le déminage, la destruction des stocks et l'aide aux victimes, et le volet préventif tel que défini, à l'article 1, par l'interdiction d'emploi en toute circonstance et par l'obligation de détruire les stocks.

Depuis que la Convention a été négociée, nous avons pu constater à quel point l'effet de stigmatisation

a été efficace. Cela dit, nous sommes profondément préoccupés par les allégations passées ou récentes faisant état de l'emploi de ces armes, et les États parties doivent rester vigilants et unis dans leur condamnation de cet emploi et dans leurs efforts pour établir la vérité. La Norvège prie instamment tous les États d'adhérer à la Convention sur les armes à sous-munitions et de se joindre à nos efforts communs pour améliorer la protection des civils et renforcer le droit international humanitaire.

La Norvège fait partie des pays qui demeurent fort déçus que nous n'ayons pas réussi à adopter un traité sur le commerce des armes cet été. L'Assemblée générale a déjà reconnu que l'absence de normes internationales concertées en matière de transfert d'armes classiques contribue aux conflits, aux déplacements de populations, à la criminalité et au terrorisme, et donc fragilise la paix, la réconciliation, la sécurité et la stabilité.

Les conséquences humanitaires néfastes des transferts d'armes non réglementés sont graves. La violence armée tue environ 2 000 personnes par jour. Nous regrettons que les États ne soient pas parvenus à se mettre d'accord sur l'obligation de refuser les exportations d'armes dans les cas où il existe un risque important que les armes en question soient utilisées dans le but de mettre à mal la paix et la stabilité ou d'enfreindre le droit international humanitaire ou le droit des droits de l'homme.

Nous pourrions avoir une nouvelle occasion de poursuivre et de mener à terme nos délibérations l'année prochaine. Toutefois, si la nouvelle conférence pour un traité sur le commerce des armes est à nouveau organisée conformément aux dispositions du règlement intérieur exigeant l'obtention d'un consensus, le résultat risque d'être le même qu'en juillet.

Nous avons constaté que le modèle du consensus avait affaibli ou paralysé à maintes reprises des processus de désarmement importants. L'exigence d'un consensus signifie qu'un tout petit nombre de membres peuvent empêcher l'adoption de mesures internationales qui pourraient changer les choses pour les civils et les groupes vulnérables. Cette règle demeure la principale raison pour laquelle le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement n'est toujours pas en mesure de faire face aux problèmes de plus en plus nombreux posés par l'emploi cruel et aveugle d'armes et la prolifération des armes.

La Norvège accueille avec satisfaction les résultats obtenus à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et se félicite en particulier du remarquable rôle de direction joué par l'Ambassadrice Joy Ogwu, du Nigéria. Néanmoins, le fait est que les règles trop strictes relatives au consensus nous empêchent de renforcer cet instrument.

Quarante-deux ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous vivons toujours, comme chacun le sait, dans un monde où des armes nucléaires existent. Tous les pays sont tenus de s'engager sur la voie du désarmement nucléaire. Dans ce contexte, l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les instruments multilatéraux de désarmement est un défi lancé à chacun d'entre nous. Il faut trouver d'urgence de nouvelles idées et des approches novatrices si nous voulons atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le projet de résolution présenté par l'Autriche, la Norvège et le Mexique nous invite à le faire au plus vite.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a abouti à des résultats concrets, en l'occurrence le Plan d'action qui a été adopté. Cependant, seule sa mise en œuvre nous permettra de passer d'un succès diplomatique à des résultats réels. Nous nous félicitons de ce que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se réunissent régulièrement en vue d'honorer leurs obligations découlant du Plan d'action du TNP, et nous attendons avec intérêt que les États dotés d'armes nucléaires prennent des mesures concrètes et audacieuses à cette fin.

Un élément important du Plan d'action du TNP est la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui doit se tenir à Helsinki d'ici à la fin de l'année. Plus de la moitié des pays du monde ont volontairement décidé de faire partie de ces zones, ce qui prouve tout simplement que le renforcement de la sécurité ne passe pas par le stockage d'une catégorie d'armes destructrices, qui ne doivent jamais être de nouveau utilisées.

Depuis la création de l'ONU, la nécessité d'examiner les questions d'un point de vue humanitaire n'a cessé de s'affirmer sur la scène politique

internationale et en ce qui concerne la maîtrise des armements. Néanmoins, les armes nucléaires ne sont que très rarement abordées sous cet angle. Mais cela pourrait bientôt changer.

En mars 2013, la Norvège accueillera à Oslo une conférence consacrée aux effets des explosions nucléaires, quelle que soit leur cause. La conférence permettra de débattre de leur incidence immédiate au plan humanitaire, de leurs effets et conséquences à long terme et de déterminer le niveau réel de préparation pour assurer une intervention humanitaire adéquate en cas d'explosion nucléaire. Nous sommes impatients d'accueillir, en mars à Oslo, tous les États et les acteurs humanitaires compétents qui sont conscients de la nécessité d'examiner les effets humanitaires des armes nucléaires.

Nous devons tous jouer notre rôle pour mettre en œuvre et renforcer davantage les obligations de non-prolifération, en appliquant notamment le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son protocole additionnel. L'AIEA doit être dotée de tous les moyens nécessaires pour mener à bien sa tâche cruciale de non-prolifération.

La Norvège partage l'avis exprimé par l'Union européenne concernant les problèmes posés par l'Iran, la Syrie et la République populaire démocratique de Corée en matière de prolifération. Nous appelons ces trois pays à coopérer pleinement avec la communauté internationale pour dissiper nos craintes légitimes.

La Norvège a participé au fructueux Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Séoul en mars, confirmant son attachement à la sécurité nucléaire. Nous espérons qu'il sera donné suite à ce processus important. Nous devons également veiller à ce que nos systèmes de vérification soient assez solides pour que l'intégrité des processus de non-prolifération et de désarmement soit fiable, sur la base des principes de vérifiabilité, d'irréversibilité et de transparence. Nous pensons que l'AIEA a un rôle important à jouer à cet égard.

Au niveau bilatéral, la Norvège et le Royaume-Uni coopèrent depuis des années au niveau d'experts pour identifier les problèmes techniques et de procédure liés à un régime de vérification du désarmement nucléaire qui pourrait être mis en place dans l'avenir. Cette coopération a pour objectif de démontrer que la collaboration entre les États dotés de l'arme nucléaire et les États non dotés de telles armes est possible en matière de désarmement nucléaire.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction a déjà établi une norme très stricte en matière de désarmement et de non-prolifération. La Syrie a reconnu qu'elle détient un stock d'armes chimiques. Cela suscite de vives inquiétudes et montre que la menace posée par les armes chimiques reste bien réelle. La Norvège exhorte la Syrie à agir de manière responsable concernant ces armes atroces, à ne les employer en aucune circonstance et à les conserver en lieu sûr.

La Norvège souscrit pleinement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et nous souhaiterions que des mesures encore plus ambitieuses soient prises dans le sens du désarmement nucléaire. À notre avis, le moment est venu d'envisager de quelle manière nous pouvons tirer parti de l'Assemblée générale pour appuyer nos efforts visant à réaliser des progrès dans ce domaine. La Norvège s'associe aux autres États Membres qui appellent à l'adoption, à la présente session de la Première Commission, d'une résolution qui nous permettra de faire avancer nos négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Nous voulons que des progrès réels soient faits dans ce domaine pour mettre fin au statu quo actuel. Les États Membres de l'ONU sont tenus de veiller à ce que nos institutions multilatérales soient dotées de ressources nécessaires pour produire les résultats attendus d'elles. C'est en gardant à l'esprit cette responsabilité que nous devons aborder nos travaux à la Première Commission.

M. Al-Abri (Oman) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir, au nom de la délégation du Sultanat d'Oman, de vous adresser mes félicitations pour votre élection, vous un ressortissant de l'Indonésie, à la présidence de la Première Commission à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation ne doute pas que votre longue expérience, vos compétences diplomatiques et votre conduite remarquable des travaux de la Commission permettront d'obtenir de bons résultats. Je tiens également à féliciter les membres du Bureau pour leur élection. De même, je voudrais remercier et saluer le précédent Président de la Première Commission ainsi que ses collègues membres du Bureau à la soixante-sixième session pour le travail remarquable qu'ils ont accompli.

Ma délégation souhaite la bienvenue à M^{me} Angela Kane, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, qui occupe depuis mars dernier cette fonction où elle a succédé à l'Ambassadeur

Sergio Duarte. Nous lui souhaitons plein succès dans le renforcement des mécanismes de désarmement. Je la remercie également pour sa déclaration liminaire complète.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Président du Mouvement des pays non alignés au nom du Mouvement et à la déclaration faite par le Président du Groupe des États arabes au nom de ce groupe.

Une série de réunions et de conférences internationales de haut niveau ont eu lieu depuis plus de trois décennies pour réaliser des avancées dans le cadre des pourparlers sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Mon pays réaffirme sa position favorable à la non-prolifération nucléaire et espère que ce qui a été convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 à New York sera concrétisé.

De même, mon pays espère que la conférence prévue à la fin de l'année à Helsinki (Finlande) déboucher sur la proclamation de la région du Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Ma délégation se félicite donc de la tenue de la Conférence d'examen cette année et espère qu'elle permettra de déclarer la région du Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, à l'instar des autres zones créées dans plusieurs régions du monde.

Cependant, il faut tenir compte du droit légitime des États d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans ce contexte, mon pays demande à Israël de répondre aux appels de la communauté internationale en ratifiant le TNP et en autorisant l'AIEA à inspecter et superviser toutes ses installations nucléaires et à établir des rapports à ce sujet. Pour ce qui est de la question nucléaire iranienne, le Sultanat d'Oman encourage toutes les parties à reconnaître la nécessité de poursuivre les négociations et le dialogue afin de trouver une solution pacifique qui permettra de maintenir la sécurité et la stabilité dans cette importante région du monde et de préserver le droit de l'Iran à bénéficier des technologies nucléaires à des fins pacifiques, mais aussi d'apaiser les craintes de la communauté internationale.

Ma délégation se félicite de l'évolution de la situation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, car elle estime que cela ouvre

des possibilités pour les États Membres après une période de stagnation et de pessimisme. De l'avis de mon pays, il faut tirer parti de cette évolution pour progresser concrètement dans l'examen des questions traditionnelles relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, par le biais des travaux de la Commission.

L'absence de progrès ces trois dernières décennies dans le cadre des pourparlers sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires a encouragé certains pays à vouloir se doter d'armes nucléaires, au prétexte de protéger leur indépendance et leur sécurité nationale. Ceci est dû à l'incapacité des grandes puissances à parvenir à une solution ou un accord qui donnerait des indications fiables sur la crédibilité de leurs intentions.

L'appel lancé par l'Administration américaine en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires nous semble être une excellente occasion de donner une forte impulsion au programme de désarmement international et d'aborder une nouvelle ère, l'objectif étant de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive et de conclure des traités pour leur réduction et leur élimination.

Plus de 40 années se sont écoulées depuis la signature du TNP, et pourtant, certains pays n'y ont toujours pas adhéré. Cela indique que le système de non-prolifération nucléaire est défectueux. Mon pays demande une fois encore à ces pays de faire preuve de la volonté politique nécessaire et d'adhérer au Traité dans les meilleurs délais. Il réaffirme dans le même temps le droit légitime de tous les États sans exception d'utiliser les technologies nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du Traité et aux normes et réglementations internationales relevant du système de garanties de l'AIEA.

À l'instar d'autres pays arabes, le Sultanat d'Oman renouvelle une fois de plus son appel en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il est certain que la réalisation de cet objectif créera un climat propice à la coopération entre les pays de la région, à l'instauration de la confiance, à la réduction de la course aux armements et à l'instauration d'un climat de confiance et de paix, ce qui aura une incidence positive sur le monde entier et sur la paix et la sécurité internationales.

La création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes

de destruction massive est capitale, et cette proposition mérite l'appui de la communauté internationale. En appui à cette proposition, mon pays appelle Israël à adhérer au TNP et à placer l'ensemble de ses installations nucléaires sous le système de surveillance intégrale, conformément à l'accord de garanties de l'AIEA, afin de mettre en œuvre l'accord de 1995. Cet accord prévoyait l'adoption d'une résolution sur le Moyen-Orient liant objectivement la prorogation pour une durée indéfinie du Traité, d'une part, et la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive, d'autre part, ainsi que l'adhésion d'Israël au Traité. Malheureusement, il n'y a pas eu de progrès dans ce domaine pour le moment.

L'issue positive de la Conférence d'examen des parties au TNP, qui s'est tenue en mai 2010, et l'adoption d'un Document final (NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)) reflètent clairement la volonté politique de la communauté internationale de progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et de la confirmation du caractère universel du Traité, et ce afin que le monde puisse jouir de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité. Cela ne se réalisera toutefois pas tant que des progrès tangibles n'aurent pas été accomplis dans la mise en œuvre des trois piliers fondamentaux du Traité – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – et que la résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'aura pas été appliquée.

Ma délégation espère que les plans d'action adoptés par la Conférence d'examen permettront d'accélérer la progression dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ce qui apporterait une contribution fondamentale au développement durable et à la fourniture de l'énergie nécessaire aux pays en développement.

Ma délégation se félicite de la convocation le 1^{er} octobre de la réunion de haut niveau sur le thème « Quinze ans après la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques : Célébrer les réussites – S'engager pour l'avenir ». Elle a été organisée en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale sur invitation du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, avec la participation du Secrétaire général.

Mon pays réaffirme son plein attachement au Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il a depuis promulgué de

nombreuses lois et réglementations destinées à lutter contre ce phénomène.

Ma délégation tient à mentionner la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue au Siège en juillet dernier. Malheureusement, les parties ne sont pas parvenues au consensus nécessaire pour conclure le traité sur le commerce des armes, mais nous continuons d'espérer que les délibérations s'achèveront durant la période à venir. Cela exigera que les États reconsidèrent leurs positions sur les nombreux problèmes qui sont apparus et ont mené à ce résultat.

Pour terminer, ma délégation appelle les États Membres à honorer les engagements qu'ils ont pris en adhérant aux traités et aux conventions relatives au désarmement, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Ma délégation espère que sous votre direction, Monsieur le Président, les délibérations et décisions de la Commission permettront de répondre aux aspirations des peuples du monde à la sécurité, la paix et la stabilité.

M. Jiménez (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, la délégation nicaraguayenne vous félicite de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que votre expérience et vos efforts nous permettront d'obtenir d'excellents résultats. De même, ma délégation tient à vous exprimer son plein appui afin que nous œuvrions, ensemble, au succès de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection.

Notre délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous appuyons également la déclaration prononcée par le Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous réaffirmons que notre principale préoccupation et notre principal objectif consistent à réaliser un désarmement nucléaire total, qui est l'unique moyen de débarrasser le monde des armes nucléaires sans mettre en péril l'humanité et la Terre nourricière. Le Nicaragua a déclaré devant la communauté internationale qu'il est urgent de continuer à progresser vers un désarmement total qui englobe non seulement les armes nucléaires, mais également les autres armes classiques de destruction massive, dont l'utilisation est contraire aux principes fondamentaux du droit

international humanitaire. Il est impératif d'instaurer la paix sur Terre et d'offrir aux 7 milliards d'êtres humains qui peuplent notre planète la possibilité de survivre aux tendances destructrices créées par le modèle économique dominant, mais aussi de leur donner la possibilité de se développer dans un environnement qui leur permet d'exprimer leur immense potentiel spirituel et matériel. Sinon, nous ne verrons pas de lendemains meilleurs.

À cet égard, le Nicaragua a toujours affirmé qu'il fallait adopter, évaluer et examiner les résolutions et déclarations sur ce sujet, et ce afin de mener une lutte décisive contre la course aux armements et de rechercher des moyens d'ouvrir la voie à l'élimination complète des armes nucléaires et à un désarmement général et complet sous un contrôle international transparent et efficace.

Le Nicaragua estime que les essais de tous types d'armes nucléaires sont inacceptables et nous lançons un appel urgent à la cessation des essais nucléaires. Les populations de nombreuses régions du monde continuent de subir les conséquences terribles pour l'être humain et l'environnement résultats des quelque 2 000 essais nucléaires effectués depuis 1945.

Et nous avons également appris que les centrales nucléaires nuisent à la nature, à l'environnement et, en cas d'accidents, comme cela s'est produit au Japon il y a deux ans, à la vie humaine. C'est pourquoi nous exhortons les pays les plus avancés à ne pas abuser des capacités en matière d'énergie nucléaire qu'ils ont mises au point à des fins pacifiques.

Il est injustifiable et inacceptable que, dans le monde d'aujourd'hui, l'on consacre de plus en plus de moyens à développer et à mettre à l'essai des armes nucléaires au lieu de promouvoir la vie et le développement humains. Alors que des millions de personnes subissent les effets des crises économiques et financières et que des millions d'enfants dans le monde n'ont pas de quoi manger, les dépenses militaires mondiales connaissent une augmentation vertigineuse. Ces 10 dernières années, ces dépenses ont augmenté de 50 % pour arriver aujourd'hui à 1 521 milliards de dollars. Chaque année, on produit plus de huit millions d'armes légères et de petit calibre et plus de 16 milliards de munitions, ce qui équivaut à deux munitions et demie pour chaque habitant de la planète.

On calcule que, chaque année, 500 000 personnes sont les victimes directes des armes légères et de petit

calibre, mais les effets indirects sont encore plus graves : violence sociale, déplacements forcés de populations, interruption de l'accès aux systèmes de santé et d'éducation, déclin de l'activité économique, gaspillage des ressources gouvernementales, tant économiques qu'humaines, dommages infligés aux structures sociales et, en définitive, un fardeau qui pèse lourd sur le développement humain, économique et social des peuples.

C'est pourquoi nous nous réjouissons d'être parvenus à élaborer par consensus des documents finals au cours de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II). Nous réitérons également que la coopération et l'assistance internationales sont des conditions indispensables au succès de la mise en œuvre du Programme d'action.

Le Nicaragua, conformément à l'intérêt qu'il manifeste à l'égard du désarmement général et complet, a participé activement aux conférences tenues dans le cadre de l'ONU et d'autres forums internationaux. Le Gouvernement nicaraguayen a la volonté politique de continuer à appuyer les initiatives bilatérales, régionales et multilatérales menées par les États et qui ont permis l'adoption d'accords interdisant la prolifération d'armes nucléaires et les essais nucléaires, en particulier dans l'espace extra-atmosphérique et dans les fond marins, l'utilisation d'armes chimiques, bactériologiques ou à toxines pouvant avoir des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination, les armes à sous-munitions et le trafic illicite d'armes. Nous sommes également favorables à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Le Nicaragua est un chef de file régional dans les activités de déminage. Conformément à l'article 7 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et après la mise en œuvre efficace du programme national de déminage, achevé en juin 2010 avec la destruction et l'élimination de 313 405 mines antipersonnel, nous avons déclaré notre territoire exempt de mines antipersonnel et l'Amérique centrale région exempte de mines.

Le Nicaragua a participé activement aux négociations qui ont permis de parvenir au consensus de la majorité des États sur l'adoption et la signature de la Convention sur les armes à sous-munitions en 2008, puis à la ratification et au dépôt des instruments

de ratification en 2009. Exprimant la volonté politique du Gouvernement nicaraguayen, en mai 2011, nous avons transmis à l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation des États américains un rapport annuel, comme il est demandé à l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Nous partageons également l'idée selon laquelle les accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux de maîtrise des armements et de désarmement sont des facteurs juridiques et politiques essentiels pour promouvoir le règlement pacifique des différends et conflits.

Le Nicaragua donnera suite au processus relatif à un futur traité sur le commerce des armes, et nous espérons que le traité qui sera adopté sera équilibré, non discriminatoire, robuste et solide, et sera négocié de manière ouverte et transparente et sur la base d'un consensus.

Chacun sait que l'absence de progrès que nous avons constatée dans le mécanisme de désarmement des Nations Unies est due au manque de volonté politique de la part de quelques États de réaliser de véritables avancées, notamment en matière de désarmement nucléaire. Nous appuyons, avec d'autres délégations, la proposition en vue de tenir enfin la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nous jugeons extrêmement pertinente la proposition faite par le Mouvement des pays non alignés sur un plan d'action qui fixe un calendrier concret pour la réduction progressive des armes nucléaires jusqu'à leur élimination totale et leur interdiction, d'ici à 2025 au plus tard. Nous appuyons également la position réaffirmée par le Mouvement des pays non alignés au cours de son seizième sommet, tenu récemment en Iran, laquelle souligne que le désarmement nucléaire est toujours la priorité de premier ordre dans le domaine du désarmement.

Un objectif essentiel de l'ONU est de démilitariser le monde. Nous devons éradiquer la guerre contre l'humanité. Nous ne devons pas laisser se constituer des alliances militaires qui, au lieu d'être axées sur la paix, le sont sur la guerre dans le seul but de contrôler la planète. Nous devons tous respecter le droit international et nous y soumettre, de même que la Charte des Nations Unies; c'est le seul moyen de préserver la paix et la sécurité internationales.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt la tenue, sous votre direction, d'une session productive et fructueuse. Vous pouvez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation dans l'exécution de vos responsabilités.

Le Bangladesh souscrit à la déclaration faite à la deuxième séance par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. J'aimerais toutefois soulever quelques points à titre national.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Bangladesh attache la plus grande importance au désarmement général et complet comme moyen d'assurer la paix et la sécurité internationales. Notre contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales par le biais de notre participation aux efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies a été largement reconnue. Nous sommes également signataires de l'ensemble des grands traités multilatéraux de désarmement, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous sommes consternés par la quasi impasse où se trouve la diplomatie globale multilatérale du désarmement menée par l'ONU. L'absence de progrès est manifeste dans les négociations, tant sur les armes classiques que sur les armes de destruction massive.

En juillet de cette année, les négociations sur le traité sur le commerce des armes ont clos sans aboutir à la conclusion d'un traité. Le coût de cet échec est énorme. Le commerce illicite et l'utilisation illégale d'armes classiques continuent d'alimenter la violence et d'exacerber les conflits existants; ils sont également lourds en vies humaines et en coûts humanitaires et ont donc un impact sur la vie et les moyens de subsistance des civils de nombreuses régions.

La Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue en juillet, a été une occasion sans précédent de mettre un terme à la menace posée par le commerce illicite des armes classiques. Nous n'avons pas saisi cette chance de mettre fin aux souffrances de nos peuples en ne concluant pas un

traité. Nous espérons qu'une nouvelle conférence sur ce traité aura lieu rapidement. Nous estimons que des négociations supplémentaires sur la base du projet de texte présenté par le Président de la Conférence en juillet (A/CONF.217/CRP.1) aboutiront à un traité juridiquement contraignant pour réglementer le commerce mondial des armes classiques.

À notre avis, la plus grande menace à peser sur l'humanité est la persistance des armes nucléaires et du risque que soit recouru à la menace ou à l'utilisation de ces armes. En effet, nous sommes convaincus que tant que certains pays détiendront des armes nucléaires, leur possible utilisation, à dessein ou par accident, mettra en péril la sûreté et la sécurité de la planète. Par conséquent, nous estimons que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie d'un monde pacifique et sûr. En attendant la réalisation de cet objectif ultime, les États non dotés de l'arme nucléaire ont le droit légitime de recevoir des assurances de sécurité de la part des États qui en sont dotés. Néanmoins, principalement en raison de leur caractère non contraignant, les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires concernant l'octroi de garanties de sécurité négatives n'ont pas permis de dissiper les craintes des États non dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et l'adhésion aux protocoles y relatifs pourraient être des mesures provisoires efficaces pour assurer l'application de garanties négatives de sécurité. Cependant, il est évident qu'il n'est pas nécessairement possible de créer de telles zones dans toutes les régions, notamment en Asie du Sud. Quoi qu'il en soit, le fait de recourir ou non aux armes nucléaires contre un pays, quel qu'il soit, est un problème mondial et non un problème régional. C'est pourquoi le Bangladesh continue d'insister sur la nécessité d'engager en priorité des négociations sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant pour l'application de garanties négatives de sécurité.

La politique du Bangladesh en matière de sécurité ne prévoit aucune disposition concernant les armes nucléaires. C'est pourquoi nous appuyons fermement les objectifs internationaux de désarmement nucléaire définis dans le cadre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui sont clairement établis et se renforcent mutuellement – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les années passent, et même si des progrès notables ont été accomplis

en matière de non-prolifération – pour enrayer la prolifération horizontale des armes nucléaires –, l'objectif de désarmement nucléaire poursuivi par le TNP n'a pas encore été réalisé. Le Bangladesh appelle donc une nouvelle fois à l'adoption d'une approche équilibrée en ce qui concerne les trois piliers du TNP.

Nous estimons également que grâce à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en vertu des accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des défis de taille en matière de développement peuvent être relevés. À cet égard, le Bangladesh, avec l'aide et sous la stricte supervision de l'AIEA, étudie les utilisations civiles et pacifiques de la technologie nucléaire, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et de la santé. Le Bangladesh a été le premier pays d'Asie du Sud-Est visé à l'annexe 2 à rejoindre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'universalisation et l'entrée en vigueur du TICE, le plus rapidement possible, seraient déterminantes pour la réalisation de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Depuis une décennie et demie, la Conférence du désarmement se réunit en vain. Après des négociations fructueuses sur le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, également connu sous le nom de Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, en 1963, sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1970 et, plus récemment, sur la Convention sur les armes chimiques en 1992, cette instance a été caractérisée par une stagnation croissante. La dernière fois que les membres de la Conférence se sont mis d'accord pour négocier, c'était en 1996, afin de négocier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été adopté par l'Assemblée générale, mais qui n'est pas encore entré en vigueur. Depuis lors, celle qui est considérée comme l'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement dont dispose la communauté internationale s'est montrée incapable d'entreprendre des travaux de fond, principalement en raison des intérêts particuliers de quelques États membres et de difficultés procédurales, notamment le fait que la prise de décision s'effectue sur la base du consensus. En 2009, un programme de travail a été approuvé, mais la Conférence du désarmement s'est montrée incapable de le mettre en œuvre. Des mesures pragmatiques s'imposent pour préserver la légitimité et la crédibilité de la Conférence du désarmement, afin

qu'elle puisse sortir de l'impasse actuelle et entame des travaux de fond.

Le Bangladesh a adhéré à la plupart des protocoles à la Convention sur les armes inhumaines. Le Bangladesh reste également attaché au régime de la Convention sur les armes biologiques et accorde de l'importance à la pleine mise en œuvre des dispositions de cette convention, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance. En tant qu'État partie à la Convention d'Ottawa, le Bangladesh demande que soit mis fin à l'emploi inhumain et non autorisé des mines antipersonnel.

Le Bangladesh considère l'espace comme le patrimoine commun de l'humanité et demande aux grandes nations spatiales d'en éviter la militarisation. À notre avis, la Conférence du désarmement doit progresser dans ce domaine crucial en mettant à profit le travail constructif accompli jusqu'à présent.

La poursuite des objectifs de désarmement par le biais d'une démarche multilatérale a toujours été difficile. Étant donné que les défis relatifs au désarmement et à la sécurité internationale deviennent de plus en plus complexes et étroitement liés, nous devons apprendre à améliorer l'efficacité du multilatéralisme, afin d'instaurer un monde plus sûr. Nous espérons sincèrement que les efforts collectifs que nous déployons ici au sein de la Première Commission contribueront à la revitalisation du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement et au maintien de la paix et de la sécurité internationale grâce à des mesures efficaces de contrôle des armements, de non-prolifération et de désarmement.

M. Vidal (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'adresse également mes félicitations à tous les membres du Bureau. Vous pouvez compter sur l'appui de la délégation uruguayenne. L'Uruguay s'associe à la déclaration faite à la 3^e séance par le Représentant permanent du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

L'Uruguay est engagé en faveur de la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, qui sont de véritables armes de destruction massive dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous saluons les avancées notables réalisées par la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les

progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue cette année et qui a adopté un document final par consensus (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II). Cependant, l'Uruguay préconise toujours l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant pour garantir un commerce responsable des armes classiques et prévenir leur détournement vers le marché illicite.

Nous regrettons que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en juillet à New York, n'ait pas abouti à un accord et nous espérons qu'au cours de la présente session de la Première Commission, un débat approfondi sera mené sur cette question. L'Uruguay reste déterminé à poursuivre les travaux sur la base des résultats de la Conférence de juillet, en vue de l'adoption, en 2013, d'un traité sur le commerce des armes établissant les normes internationales les plus élevées et tenant notamment compte de la dimension humanitaire du problème.

En sa qualité d'État non doté d'armes nucléaires, l'Uruguay est attaché au renforcement des régimes de désarmement et de non-prolifération. Non seulement l'Uruguay a adhéré au cadre réglementaire multilatéral, mais il met également en œuvre une politique étrangère qui privilégie et promeut la nécessité de continuer à faire des progrès dans le cadre de négociations universelles, multilatérales, non discriminatoire et transparentes auxquelles participent tous les pays, indépendamment de leur taille et de leur puissance, afin de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict.

La première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2015 a maintenant eu lieu et nous espérons que tous les États feront preuve d'un engagement ferme pour que la prochaine session du Comité, qui se tiendra à Genève en 2013, soit fructueuse. Nous demandons instamment que dans le cadre de ce processus qui doit conduire à la Conférence d'examen du TNP de 2015, des progrès concrets soient réalisés en matière de désarmement nucléaire.

Cela nécessite la mise en œuvre d'instruments complémentaires au TNP et le lancement dès que possible de négociations destinées à faciliter la poursuite de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. S'agissant des instruments complémentaires, l'Uruguay tient à souligner une fois de plus l'importance cruciale

de l'entrée en vigueur sans délai du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous exhortons les États de l'annexe 2 dudit Traité à le ratifier sans délai, et appelons de nouveau tous les pays de la communauté internationale à maintenir leur moratoire sur les essais nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs de cette nature.

S'agissant des négociations en cours, l'Uruguay appelle la Conférence du désarmement à entamer au plus tôt des négociations sur un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Dans le même temps, notre pays souhaite l'ouverture, sans condition aucune, de négociations concernant un accord juridiquement contraignant relatif aux garanties négatives de sécurité. À cet égard, je tiens à rappeler la proposition faite par l'Uruguay dans le cadre de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP.

L'Uruguay reconnaît le rôle et l'importance du travail effectué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour promouvoir la sécurité physique et prendre des mesures contre le trafic illicite de matériaux nucléaires et radioactifs. À cet égard, nous sommes heureux d'assumer la présidence de la cinquante-sixième session de la Conférence générale de l'AIEA.

L'Uruguay reconnaît l'existence de nombreuses initiatives louables en matière de désarmement émanant de différents pays ou groupes de pays et de centres de discussion qui ont toutes pour but d'atteindre l'objectif ultime du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Nous pensons qu'il conviendrait de coordonner les initiatives existantes, de les examiner dans leur contexte et de tirer parti de leurs synergies pour trouver la voie à suivre, afin qu'elles convergent de façon constructive, selon un calendrier nettement défini, vers l'objectif qui nous tient tous à cœur, à savoir la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En tant que membre du Traité de Tlatelolco, qui a fait de l'Amérique latine et des Caraïbes la première zone exempte d'armes nucléaires dans l'une des régions du monde les plus densément peuplées, l'Uruguay a constamment encouragé la création de telles zones dans le monde. Nous célébrons le quarante-cinquième anniversaire du Traité de Tlatelolco en soulignant la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires à la promotion du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Mon pays exhorte à nouveau les États

dotés d'armes nucléaires, ainsi que tous les autres États mentionnés dans les protocoles pertinents qui relèvent des traités portant création de ces zones, qui n'ont pas encore signé ou ratifié ces protocoles à le faire dès que possible et, parallèlement, demande que les réserves ou les interprétations unilatérales faites par les États dotés d'armes nucléaires qui influent sur le statut de dénucléarisation d'une région soient modifiées ou retirées sans condition.

En outre, l'Uruguay prie instamment toutes les parties intéressées à se conformer à l'engagement pris en 2012 d'organiser une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Le renforcement du régime de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace nécessite par ailleurs la mise en œuvre effective des conventions qui prônent l'interdiction et l'élimination des armes de destruction massive.

Enfin, l'Uruguay reconnaît la valeur de la Conférence du désarmement en tant que véritable instance multilatérale dont dispose la communauté internationale pour les négociations en matière de désarmement, ainsi que le rôle essentiel qu'elle joue dans les négociations de fond sur les questions prioritaires du désarmement. Cependant, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de mettre en œuvre un programme de travail qui réponde aux aspirations et aux besoins de la communauté internationale. C'est pourquoi il est impératif de veiller à ce que l'organe multilatéral de négociation par excellence s'acquitte de son mandat.

À cet égard, l'Uruguay estime que l'un des moyens éventuels de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement serait d'élargir sa composition aux États ayant exprimé leur intérêt légitime à faire partie de cet organe. Notre pays a officiellement exprimé le souhait de devenir membre de la Conférence, à l'instar d'autres États qui, depuis 1982, préconisent cet élargissement.

Je terminerai en indiquant qu'il est de notre responsabilité de chercher par tous les moyens à continuer d'avancer vers l'objectif du désarmement et à prévenir la prolifération, conformément à la Charte des Nations Unies, l'organe suprême dont nous sommes dotés afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Khitchadeth (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord,

j'aimerais, au nom de la délégation lao, me joindre aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission cette année. Je félicite aussi les membres du Bureau. Je vous assure de notre plein appui et de notre entière coopération pour vous aider à vous acquitter de vos responsabilités. Ma délégation s'associe en outre à la déclaration faite à la 2^e séance par le représentant de l'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle faite à la 3^e séance par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Cependant, je tiens également à faire d'autres remarques à titre national.

Au cours de l'année écoulée, il y a eu quelques avancées et réalisations prometteuses dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tenue en 2010 a abouti au plan d'action en 22 points pour le désarmement nucléaire destiné à assurer le suivi du Document final de la Conférence d'examen de 2010 (NTP/CONF.2010/50 (Vol. I)). La République démocratique populaire lao se félicite également du succès de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le TNP en 2015, qui s'est déroulée du 30 avril au 11 mai 2012 à Vienne, et appelle à la mise en œuvre intégrale du plan d'action de 2010 sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Cette année marque le quinzième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui compte 183 signataires, dont 157 États parties. Il s'agit là d'un autre instrument important destiné à promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Parvenir à une adhésion universelle au Traité et accélérer sa prompte entrée en vigueur sont des questions importantes, qu'il faut par conséquent poursuivre sans délai. À cet égard, la République démocratique populaire lao se félicite de l'ouverture de la sixième réunion ministérielle du TICE à New York le 27 septembre, qui vise à faciliter l'entrée en vigueur du Traité. À cet égard, ma délégation se félicite de la récente ratification du TICE par l'Indonésie, la République centrafricaine, la Trinité-et-Tobago, le Ghana, le Guatemala et la Guinée, et nous espérons voir davantage d'États signer et ratifier le TICE sans tarder.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue de manière significative au renforcement du désarmement nucléaire et de la non-prolifération au plan mondial, ainsi qu'au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et mondiales. La République démocratique populaire lao appuie la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, nous tenons à réaffirmer combien il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires reconnaissent officiellement ces zones et fournissent des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires à tous les États situés dans ces zones.

Nous tenons également à souligner de nouveau l'importance de la pleine mise en œuvre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et nous encourageons les États dotés de l'arme nucléaire à adhérer au plus vite au Protocole annexé au Traité.

L'année 2012 a marqué une autre étape historique : le quinzième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) et de la création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La République démocratique populaire lao se félicite de la tenue prochaine de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, prévue en avril à La Haye, qui fera le bilan de la mise en œuvre de la CIAC au niveau mondial.

D'autres progrès ont été réalisés dans le domaine des armes légères et de petit calibre. Nous accueillons avec satisfaction le document final adopté par consensus à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II), organisée à New York du 27 août au 7 septembre 2012.

Tout en nous concentrant sur la menace posée par les armes de destruction massive et leur prolifération, nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer les problèmes posés par les armes classiques, les armes à sous-munitions en particulier, qui menacent la paix, la sécurité humaine, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les efforts d'élimination de la pauvreté et le développement

socioéconomique. Comptant parmi les pays les plus touchés par les armes à sous-munitions, la République démocratique populaire lao se félicite que la Convention sur les armes à sous-munitions soit en vigueur depuis trois ans et que de nouveaux États aient récemment ratifié la Convention, portant à 77 le nombre d'États parties.

La République démocratique populaire lao, en tant qu'État partie à la Convention sur les armes à sous-munitions, s'est engagée à appliquer les dispositions de la Convention et à détruire les armes à sous-munitions et à décontaminer les zones du pays touchées par ces armes. Dans le même temps, nous appuyons les efforts pour garantir la mise en œuvre effective de la Convention. À cet égard, nous nous félicitons du succès de la troisième Réunion des États parties à la Convention organisée en septembre à Oslo, qui a fait le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention, notamment le Programme d'action de Vientiane de 2010. La République démocratique populaire lao salue également l'offre de la Zambie d'accueillir la quatrième réunion des États parties à la Convention en 2013 et entend travailler en coopération étroite avec ce pays pour faire en sorte que cette réunion soit un succès.

Malgré ces avancées, des difficultés persistent. Le mécanisme de désarmement se trouve toujours dans l'impasse, ce qui signifie que les progrès sont très lents en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Les dépenses consacrées aux armements ont explosé alors que des êtres humains sont aux prises avec une pauvreté extrême. À cet égard, la République démocratique populaire lao tient à souligner qu'une forte volonté politique et des efforts collectifs sont nécessaires pour surmonter ces difficultés et nous réaffirmons l'importance d'une approche multilatérale pour atteindre l'objectif final du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

La République démocratique populaire lao est convaincue que volonté politique et souplesse de la part des États Membres sont indispensables pour faire des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération et parvenir à régler les problèmes qui se posent à la communauté internationale. Pour cela, tous les pays doivent déployer des efforts véritables et œuvrer de concert pour atteindre nos objectifs communs afin de pouvoir libérer le monde de toutes ces menaces. Ma délégation reste déterminée à contribuer de manière constructive au succès des travaux de la Commission.

M. Briz Gutiérrez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que votre riche expérience et votre indéniable esprit de direction seront extrêmement utiles à nos travaux. Je transmets également les félicitations de ma délégation aux autres membres du Bureau. Le Guatemala s'associe aux déclarations faites à la 2^e séance par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous voudrions cependant faire quelques observations complémentaires à titre national.

Les nouveaux problèmes auxquels le monde se heurte aujourd'hui en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales montrent qu'il n'a jamais été aussi urgent d'avancer sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, objectif ultime auquel, de l'avis de ma délégation, nous devrions tous aspirer. Le désarmement nucléaire est la seule bonne manière de rendre le monde plus sûr. Rien ne contribuera autant à éliminer le risque de prolifération et d'emploi de ces armes que leur élimination totale et nous devons donc appuyer toute initiative visant cet objectif.

Nous considérons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire. En tant qu'État partie au Traité, le Guatemala appelle à une adhésion universelle au TNP et au plein respect de ses dispositions. Nous soulignons que respecter le Traité est une obligation juridique et que tous les États parties se sont engagés à montrer clairement leur attachement à la lettre et à l'esprit de cet instrument juridique international. Les trois piliers du TNP – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – sont étroitement liés et se renforcent mutuellement.

En outre, il est selon nous essentiel de maintenir un moratoire sur les essais nucléaires jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui à ce traité que nous avons signé le 20 septembre 1999 et ratifié le 12 janvier 2012.

Le Guatemala est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a porté création de la première zone habitée du monde exempte d'armes nucléaires et a servi de modèle et de source d'inspiration à d'autres régions

dénucléarisées. Nous avons réussi à établir solidement une zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et nous devons maintenant veiller à ce que cette zone ne soit pas exposée à une menace nucléaire.

En ce qui concerne les armes classiques, nous voudrions évoquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et ses mécanismes de suivi et saluer le succès de la dernière Conférence d'examen sur les armes légères, qui a eu lieu du 27 août au 7 septembre derniers. Le Programme d'action est une priorité pour le Guatemala et il était donc extrêmement important que l'issue de la Conférence d'examen soit positive. Nous considérons que la Conférence a non seulement été fructueuse mais permis d'adopter un document équilibré qui réaffirme notre attachement au Programme d'action et nous permet d'envisager une voie à suivre. Comme de nombreuses délégations l'ont dit dans cette salle, nous aurions souhaité que ce document intègre un certain nombre d'éléments qui n'ont malheureusement pas été retenus à l'issue des négociations, et que d'autres soient renforcés – par exemple les paragraphes concernant les munitions, leurs pièces et composantes, ainsi que les références à la violence armée.

Nous espérons qu'à l'avenir, ces éléments pourront être acceptés et incorporés. Cela étant, nous estimons avoir atteint les objectifs proposés au début de la Conférence d'examen, à savoir un texte qui réaffirme l'attachement sincère des États au Programme d'action et leur engagement à l'égard des millions de personnes qui subissent les conséquences du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre.

Le Guatemala est conscient du fait que l'absence de normes internationales communes réglementant l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques a des effets dévastateurs sur nos sociétés. C'est la raison pour laquelle mon pays a toujours plaidé en faveur de l'adoption d'un traité juridiquement contraignant sur le commerce des armes. Nous avons appuyé et coparrainé toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur cette question, car nous estimons qu'un traité de ce type constituera un mécanisme important pour réduire de manière très sensible le coût humain de la prolifération des armes au niveau mondial.

Aussi regrettons-nous que la Conférence diplomatique organisée en juillet se soit achevée sans que les parties parviennent à un accord. Néanmoins,

nous continuons de reconnaître la nécessité de faire face aux problèmes liés au commerce non réglementé des armes classiques et à leur détournement vers le marché illicite, sachant que cette menace peut exacerber l'instabilité, le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée. C'est pourquoi nous appuyons pleinement l'initiative de convoquer une conférence finale en 2013, afin de terminer ce que nous avons commencé en juillet. De l'avis de notre délégation, il est capital que nous continuions à lutter pour l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant établissant des normes communes les plus élevées possibles en matière de transfert des armes classiques. Nous continuerons de participer activement aux négociations.

M. Kogda (Burkina Faso) : Ma délégation vous adresse, Monsieur le Président, ses vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Ma délégation s'associe aux déclarations faites à la 2^e séance par le Nigéria et l'Iran, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

La paix et la sécurité constituent des facteurs vitaux au bien-être et à l'épanouissement des populations. C'est la raison pour laquelle elles demeurent les priorités essentielles de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Comment assurer à l'humanité plus de paix et de sécurité si la communauté internationale ne parvient pas à bâtir un consensus mondial sur le processus de désarmement mondial et sur le commerce des armes? Telle est la question majeure qui se pose à nous aujourd'hui.

L'humanité se trouve face à la menace permanente des armes de tous genres, notamment les armes de destruction massive, dont nous connaissons les effets dévastateurs. Leur dangerosité, y compris les risques liés à l'accès à ces armes et à leur détention par des groupes non autorisés, vient nous rappeler, si besoin en était encore, l'impérieuse nécessité d'unir nos efforts pour lutter contre leur prolifération. Ma délégation salue la prise de conscience de la communauté internationale sur cette situation. En témoigne la tenue le 28 septembre et le 1^{er} octobre derniers à l'ONU, ici, au Siège, de deux réunions de haut niveau, respectivement sur le terrorisme nucléaire et sur les armes chimiques, dont les conclusions appellent à une action commune contre ces menaces.

Concernant particulièrement les armes nucléaires, les initiatives prises ces dernières années aux plans

bilatéral et multilatéral ont suscité beaucoup d'espoirs en matière de désarmement nucléaire. Il s'agit notamment des accords de réduction des arsenaux nucléaires, conclus en 1991 et 2010 par les États-Unis d'Amérique et la Russie, et de l'adoption en 2010 par consensus du document final ainsi que d'un plan d'action lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). Au niveau régional, l'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde contribue grandement à renforcer l'effort global de désarmement, et cela mérite d'être poursuivi.

S'agissant des autres armes de destruction massive, nous devons poursuivre nos efforts pour la mise en œuvre effective des conventions y relatives. Au niveau des armes chimiques, les résultats atteints sont encourageants, avec l'adhésion de 188 États parties et la destruction de 75 % des stocks disponibles sous un contrôle international. Ma délégation invite donc les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention sur les armes chimiques en vue de son universalisation. La Conférence d'examen de 2013 est une occasion à saisir pour assigner de nouvelles missions au Secrétariat de la Convention, mais également pour renforcer la coopération internationale afin de faire face aux risques de résurgence de ces armes et de leur acquisition par des groupes terroristes. Quant à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, l'absence d'une structure de vérification demeure une faiblesse qu'il faudra à tout prix corriger.

Les efforts de la communauté internationale en matière de paix et de sécurité internationales ne peuvent connaître des résultats tangibles que si les cadres de négociation multilatérale sur le désarmement parviennent à se réunir régulièrement et à faire des progrès. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, dont la léthargie appelle à développer toutes les initiatives pour sortir de l'impasse.

Parmi les nombreuses menaces qui continuent de fragiliser la paix et la sécurité internationales figure en bonne place la prolifération des armes classiques, dont les armes légères et de petit calibre. Dans de nombreuses régions du monde, singulièrement sur le continent africain, l'utilisation abusive de ce type d'armes a contribué à déstabiliser des États et continue de constituer une grave menace à la paix et à la sécurité.

Les nombreuses pertes en vies humaines et les drames humanitaires qui affectent prioritairement les enfants, les femmes et les personnes âgées sont des conséquences directes de l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.

Pour lutter contre ce fléau, les efforts de la communauté internationale, particulièrement de l'Organisation des Nations Unies, ont abouti à l'adoption en 2001 du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ma délégation salue le document final adopté à la deuxième Conférence d'examen tenue du 27 août au 7 septembre (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II). La mise en œuvre des recommandations permettra sans nul doute de faire des progrès dans les années à venir.

Malgré les considérations politiques et économiques, sources de divergences de vues sur certains aspects d'un traité, la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue du 2 au 27 juillet, a eu tout de même le mérite de donner aux divers acteurs l'occasion de discuter et de reconnaître la nécessité d'encadrer le commerce des armes. L'espoir reste donc permis quant à l'adoption de ce traité dans un futur proche. Tout en soutenant le projet de résolution pour la convocation d'une nouvelle session en 2013, nous en appelons à la responsabilité de tous les États pour qu'enfin cette nouvelle session soit couronnée de succès.

Je ne saurais terminer sans rendre hommage au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique basé au Togo, dont les actions de formation, l'appui et les conseils ont aidé notre région à faire des progrès. Le Burkina Faso est persuadé que sans paix et sans sécurité, il n'y a pas de développement. C'est pourquoi il appelle à la solidarité agissante de la communauté internationale pour la construction d'un monde de paix, de sécurité et de développement. Mon pays continuera d'y apporter sa contribution. C'est donc ce sens qu'il faut donner à son implication dans les différentes médiations en Afrique de l'Ouest et à sa contribution aux opérations de maintien de la paix.

M. Molnar (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je me joins tout d'abord aux orateurs qui m'ont précédé, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre accession à ce poste très important et vous assurer du plein appui de ma délégation. La Hongrie s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur

de l'Union européenne. Je tiens cependant à faire quelques observations à titre national.

Je commencerai en réaffirmant la préoccupation que suscite en nous le fait qu'un nombre croissant de pays et d'acteurs non étatiques possèdent ou cherchent à acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Cette tendance menace notre projet de créer un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous espérons que le consensus qui s'est forgé lors de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au TNP et le bon déroulement des travaux de la première session du Comité préparatoire en mai pour la Conférence d'examen de 2015 prépareront la voie au succès du nouveau cycle d'examen.

La Hongrie, qui assure actuellement la vice-présidence du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), appuie entièrement et reconnaît l'importance du rôle de l'Agence dans l'amélioration de la sûreté et de la sécurité nucléaires dans le monde. Nous saluons l'initiative prise par le Directeur général de l'AIEA d'organiser une conférence à Vienne en juillet 2013 intitulée « Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux », qui sera ouverte à tous les États. En tant que pays doté d'un programme nucléaire actif pacifique et prévoyant une nouvelle expansion de son programme, la Hongrie a tout intérêt à assurer la sûreté et la sécurité nucléaires et à atténuer les risques de terrorisme nucléaire.

Le Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu en mars a été une étape importante dans nos efforts visant à renforcer le contrôle des armes de destruction massive en général et de la sécurité nucléaire en particulier. Nous souscrivons pleinement à l'appel lancé au Sommet de Séoul en faveur du renforcement par tous les États concernés de la sécurité des matières nucléaires à l'intérieur de leurs frontières. Conformément à l'annonce que nous avons faite au Sommet, la Hongrie est prête à proposer, en collaboration avec l'AIEA, des cours de formation pratique dans le domaine de la protection physique des installations et matières nucléaires.

Compte tenu du nombre d'États signataires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) représente une norme quasi universelle. Cependant, 15 ans plus tard, son entrée en vigueur reste un objectif clé de nos efforts. Nous appelons donc les États qui n'ont pas encore ratifié le

Traité à le faire sans délai et sans condition préalable. À cet égard, nous considérons que la sélection des nouveaux coordonnateurs de l'article XIV est d'une grande importance, et nous espérons qu'ils continueront sur les traces de leurs prédécesseurs et feront de nouveaux progrès dans l'universalisation du TICE.

Je passe maintenant aux questions non nucléaires. La septième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB), qui s'est tenue à Genève en décembre, est parvenue à un accord sur son document final (BWC/CONF.VII/7), qui contient un nouveau programme pour le processus intersessions jusqu'en 2016, et à d'autres décisions visant à faciliter la mise en œuvre et le renforcement de la Convention. La Hongrie, suivant la pratique des années précédentes, a préparé un projet de résolution sur la CIAB qui reflète de manière équilibrée les résultats obtenus à la septième Conférence d'examen. Nous espérons que, comme cela a été le cas jusqu'à présent chaque année, le projet de résolution sera de nouveau adopté par consensus.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont joué et continuent de jouer un rôle essentiel dans le domaine de la sécurité et du désarmement. La Hongrie a toujours été un partisan dévoué du processus de désarmement des armes chimiques. En effet, il y a 15 ans, la ratification par la Hongrie a facilité l'entrée en vigueur de la Convention. Nous avons commémoré les réalisations du passé lors de la réunion de haut niveau tenue à New York la semaine dernière, notant, toutefois, que malgré des progrès considérables accomplis dans la destruction des stocks déclarés, il y a encore beaucoup à faire. Nous espérons que, à la suite de la troisième Conférence d'examen, qui doit se tenir sous peu, des progrès substantiels seront accomplis dans la mise en œuvre de la Convention.

La Hongrie prend ses obligations en matière de désarmement au sérieux et fait en sorte qu'elles se traduisent en actions concrètes. Par conséquent, je suis heureux de rappeler que, plus tôt cette année, l'Assemblée nationale hongroise a ratifié à l'unanimité la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous constatons avec regret qu'en novembre dernier, la quatrième Conférence d'examen des Hautes Parties contractantes

à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, réunie à Genève, n'a pas réussi à adopter un nouveau protocole additionnel sur les armes à sous-munitions. Nous espérons que les Hautes Parties contractantes à la Convention poursuivront les débats sur cet instrument en vue d'atténuer les problèmes humanitaires causés par les armes à sous-munitions.

Enfin, la Hongrie sera le premier des six Présidents de la Conférence du désarmement en 2013. On peut dire en toute sécurité que la Conférence du désarmement a été et est toujours dans l'impasse et ne progresse donc pas. Par conséquent, nous allons suivre de très près les débats sur l'avenir de la Conférence, ici à la Première Commission. Les débats de cette session nous aideront à façonner notre approche au cours de notre présidence de la Conférence du désarmement, qui peut, en tout cas, être considérée comme terre à terre et réaliste. Nous allons mener des consultations à New York, ainsi qu'à Genève et ferons tout notre possible pour arriver à une proposition au début de l'année prochaine qui reflète exactement ce dont les membres de la Conférence pourront convenir collectivement. C'est là, croyons-nous, la tâche du nouveau Président, et nous gardons l'espoir que le résultat de notre engagement collectif produira des résultats positifs.

M. Niyazaliev (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Nous croyons que, sous votre direction éclairée et avisée, nos délibérations parviendront à une heureuse issue. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Nous vous assurons de notre entière collaboration et de notre appui dans l'accomplissement de votre tâche importante.

Aujourd'hui, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fait face à des défis extraordinaires. Cependant, il existe également un certain nombre de nouvelles occasions de faire des progrès sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Se félicitant de l'atmosphère positive qui a prévalu à la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015 des Parties au TNP, ma délégation espère également que les prochaines sessions du Comité préparatoire contribueront à renforcer le

processus d'examen, comme prévu par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et à préparer le terrain pour une Conférence d'examen encore plus fructueuse en 2015.

La Conférence d'examen du TNP de 2010 a été particulièrement remarquable de par son adoption novatrice d'un plan d'action dans lequel nous avons désormais 64 critères précis permettant d'évaluer la mise en œuvre du document final (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). Ma délégation attend avec intérêt les rapports présentés par les États parties au Traité, et en particulier ceux des États dotés d'armes nucléaires pour ce qui est des actions concrètes qu'ils ont prises et projettent de prendre pour réduire toutes les catégories d'armes nucléaires de manière transparente et irréversible.

Ma délégation attache une importance particulière à la ratification et à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), que mon pays a ratifié en 2003, et nous demandons donc instamment à tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, en particulier les États énumérés à l'annexe 2 et dont la ratification est nécessaire, de le faire sans plus tarder dans le but de faire entrer le Traité en vigueur. Le Kirghizistan considère les garanties internationales et la protection physique des matières et installations nucléaires comme la première ligne de défense contre le terrorisme nucléaire. C'est pourquoi la République kirghize appuie fermement les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique visant à renforcer le système international de garanties.

Mon pays soutient également les mesures prises pour renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité afin de lutter contre les problèmes de prolifération posés par des acteurs non étatiques, et il se félicite des actions concrètes identifiées dans les communiqués des Sommets sur la sécurité nucléaire de 2010 et 2012. Tout en exhortant les pays à se conformer pleinement à la résolution 1540 (2004), la République kirghize – avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – élabore un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

Pleinement consciente du danger que poserait la détention d'armes de destruction massive par des groupes terroristes, la République kirghize a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. À cet égard, nous félicitons le Secrétaire général d'avoir convoqué la réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, axée sur le renforcement du cadre juridique, le 28 septembre à New York.

L'une des stratégies les plus prometteuses en matière de désarmement et de non-prolifération est la création de zones exemptes d'armes nucléaires. La République kirghize s'enorgueillit de l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale en 2009. La région de l'Asie centrale a choisi de devenir une zone exempte d'armes nucléaires. Dans ce contexte, ma délégation attend avec intérêt que le Moyen-Orient suive cet exemple en établissant une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans cette région, conformément à la décision prise à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Il ne fait aucun doute que la tenue d'une conférence consacrée à cette question en Finlande cette année représentera un jalon en matière de désarmement et contribuera à instaurer la paix dans ce point chaud du monde.

La République kirghize a signé la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, respectivement en 1993 et 2004. Elle estime que ces conventions sont des éléments importants du système mondial de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous appelons à l'adhésion à ces conventions et à leur mise en œuvre effective par un plus grand nombre de pays.

La République kirghize attend avec intérêt la revitalisation de la Conférence du désarmement à Genève, qui ne progresse guère dans son travail, ce qui retarde les négociations sur un certain nombre de questions cruciales, telles que le désarmement nucléaire, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les assurances de sécurité négatives. En outre, la Commission du désarmement s'est montrée incapable d'adopter des documents finals ou de formuler des recommandations depuis 1999. Nous demandons

instamment aux États membres de ces instances d'intensifier leurs efforts et de faire preuve de plus de souplesse et de volonté politique pour surmonter cette impasse et remettre le mécanisme pour le désarmement sur les rails.

Nous avons pris de nombreuses mesures destinées à interdire le commerce illicite des armes classiques, et nous nous félicitons de l'adoption récente du document final de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II). Même si nous avons été déçus par le fait que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes qui s'est tenue en juillet dernier à New York se soit terminée sans parvenir à un accord sur un texte, nous espérons que des travaux supplémentaires visant à adopter un traité vigoureux et robuste sur le commerce des armes seront menés.

Je voudrais également appeler l'attention sur une autre question cruciale, mais souvent reléguée au second plan, à savoir le rôle de l'éducation et de la formation dans la promotion du désarmement et de la non-prolifération. Même si on n'en parle pas généralement comme d'un défi nucléaire, on peut dire que la complaisance et l'ignorance des citoyens, qui sont pourtant instruits, ainsi que de plusieurs de leurs représentants élus, font partie des plus graves menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Ce faible niveau de connaissances est déplorable, mais il est également compréhensible, étant donné l'absence de possibilités de formation dans ce domaine. Peu d'écoles secondaires ont des programmes scolaires qui exposent aux élèves les enjeux de la prolifération des armes et les stratégies de maîtrise des armements. Les possibilités de formation au niveau universitaire sont également limitées. En bref, à un moment où il y a un besoin urgent de mener une nouvelle réflexion sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération, il y a peu de possibilités de formation offertes à la prochaine génération de spécialistes, ou au moins permettant d'exposer ces questions à nos futurs dirigeants.

À cet égard, les 34 recommandations formulées dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/57/124), publiée en 2002, sont particulièrement pertinentes et méritent que tous

les États Membres de l'ONU leur accordent plus d'attention. Il va sans dire que l'appui de l'ONU et de ses États Membres est crucial pour la mise en œuvre de ces recommandations. Nous saluons le rôle de chef de file que joue le Japon et d'autres États parties au TNP, en continuant à soulever la question de l'éducation et de la formation dans le contexte du TNP. Par ailleurs, nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec d'autres États Membres intéressés pour définir des mesures concrètes en vue de promouvoir l'application intégrale des mesures préconisées par cette étude des Nations Unies.

Monsieur le Président, pour terminer, nous voudrions réitérer que nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous, ainsi qu'avec toutes les délégations pour que nos travaux soient couronnés de succès et en vue de parvenir à un désarmement général et complet et d'assurer la sécurité de tous les peuples, ainsi que la stabilité et la paix dans le monde.

M. Owono Menguele (Cameroun) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle des orateurs précédents pour vous féliciter, et, à travers vous, les autres membres du Bureau, pour votre élection. Votre expérience personnelle et votre sens pratique me paraissent des gages suffisants de succès de nos délibérations. Je voudrais vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Les travaux de notre Commission doivent nous permettre de relever les grands défis de désarmement et de sécurité internationale dont l'importance pour la communauté internationale a été largement évoquée par diverses délégations qui ont pris la parole avant le Cameroun. Ma délégation comprend toutes les préoccupations exprimées jusque-là par les représentants des États Membres. Elle s'associe à la déclaration faite respectivement à la 2^e séance par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la 4^e séance par la République fédérale du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

Il est évident que les défis en matière de sécurité liés au désarmement sont nombreux et continueront à susciter de graves inquiétudes tant qu'ils n'auront pas été convenablement relevés. Les armes nucléaires posent un risque existentiel pour l'humanité, et le régime mis en place pour les maîtriser reste incomplet. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne fournit

pas une réponse exhaustive à tous les défis que ces armes suscitent. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Des négociations n'ont pas commencé aussi bien sur les matières fissiles que sur les garanties négatives de sécurité. Les processus multilatéraux de désarmement nucléaire sont dans l'impasse, alors que les mesures prises sur les plans unilatéral et bilatéral ne règlent pas de manière adéquate la question des matières fissiles et la poursuite du déploiement de milliers d'armes ou des programmes de modernisation de ces armes.

Dans le domaine de la non-prolifération, l'année écoulée n'a pas non plus apporté de développements permettant d'envisager de régler les dossiers en souffrance dans le court terme. Dans la catégorie des armes classiques, les armes légères et de petit calibre, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions et les restes explosifs de guerre continuent de tuer, de mutiler et de nourrir la violence armée. Les instruments créés pour s'attaquer aux défis posés par ces armes doivent encore être consolidés, universalisés et mis en œuvre de manière plus efficace. En outre, l'échec de la Conférence diplomatique des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'arrange pas non plus les choses.

Alors que les défis se multiplient dans ce domaine, les institutions en charge du désarmement ne semblent plus être en mesure de répondre aux attentes placées en elles. Les conséquences de ces défaillances sont significatives et se font déjà sentir. Elles s'intensifieront à l'avenir si aucune issue n'y est trouvée.

Le Cameroun, résolument engagé dans le combat pour le désarmement et la non-prolifération, a le sentiment que la liste des défis à relever en la matière s'allonge constamment. Il est donc essentiel et urgent d'accomplir des progrès dans les réponses que l'on y apporte. Pour ce faire, une évolution est nécessaire à plusieurs niveaux. Ma délégation est d'avis qu'il est important de recourir aux approches transversales et de nouer davantage des alliances interrégionales, tout en nous appuyant sur les dispositifs qui ont donné de bons résultats par le passé, et d'opérer sur des perspectives globales à long terme intégrant les intérêts sécuritaires nationaux dans un contexte plus large de sécurité et de stabilité.

Nous attendons de la Première Commission qu'elle soit capable de refléter les progrès accomplis récemment sur divers fronts et de nous assister dans la formulation de réponses aux défis futurs. Nous espérons

que 2012 constituera un véritable point de départ sur la voie d'un désarmement multilatéral plus fonctionnel et plus efficace.

M. Ulibarri (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur que de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection bien méritée à la tête des travaux de cette Commission. Notre délégation est disposée à vous apporter tout l'appui nécessaire à la réussite de vos tâches. Je tiens également à féliciter votre pays d'avoir récemment ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'un des piliers fondamentaux de la cause du désarmement et de la non-prolifération. Nous félicitons également les délégations guinéenne et guatémaltèque d'avoir fait de même. Je remercie l'Ambassadeur Jarmo Viinanen, Représentant permanent de la Finlande, et son équipe pour le travail accompli à la session précédente.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite à la 2^e séance par la délégation chilienne au nom de la Communauté des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et nous voudrions formuler quelques réflexions à titre national.

Le multilatéralisme est le seul moyen de parvenir au désarmement général et complet; c'est le principe de base de toutes les négociations internationales sur le désarmement et la non-prolifération. À cet égard, nous nous félicitons de ce que la soixante-septième session de l'Assemblée générale ait pour thème « Réaliser par des moyens pacifiques l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». La diplomatie préventive, la médiation et le règlement des différends par des moyens pacifiques sont indispensables à la coexistence entre les personnes, les peuples et les États. Pour le Costa Rica, il s'agit également d'un mode de vie quotidien et d'un objectif essentiel de sa politique étrangère. Ces pratiques se fondent sur notre respect de la diversité, et notre attachement à la tolérance et à l'état de droit. Mon pays est honoré de faire partie du Groupe des amis de la médiation, dirigé par la Finlande et la Turquie, et se réjouit de la nouvelle dynamique imprimée à cette question au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le multilatéralisme doit par ailleurs être cohérent. Nous ne pouvons obliger d'autres pays à s'acquitter de leurs obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires alors même que nous faisons fi de nos propres obligations. Les deux

traités dans leur intégralité font partie d'un système de confiance mutuelle qui n'admet pas d'engagement partiel. Nous devons promouvoir le respect de toutes les obligations découlant de ces traités, condamner toute tentative visant à briser cette confiance mutuelle et éviter la prolifération aussi bien horizontale que verticale.

Ces objectifs, toujours difficiles, sont encore compliqués par la paralysie de la Conférence du désarmement, certains États profitant des faiblesses de ses structures et de ses méthodes de travail pour se soustraire aux engagements pris antérieurement. Le Costa Rica insiste, comme d'autres délégations, sur le fait que la Conférence doit élargir sa composition en s'ouvrant à d'autres Membres de l'Organisation. Par exemple, nous considérons comme une absurdité injustifiable le fait qu'un pays comme le nôtre, qui est parvenu au désarmement total et a appliqué les idéaux poursuivis par la Conférence, ne puisse pas participer à cette instance. La même chose vaut pour de nombreux États Membres de l'ONU.

Par ailleurs, le multilatéralisme ne se construit pas sur la force. La réduction et la réglementation des armements et des forces armées, selon qu'il conviendra, sont essentielles pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Cependant, en 2011, les dépenses militaires mondiales ont atteint 1740 milliards de dollars. À la lumière de l'Article 26 de la Charte, mon pays exhorte les États à réaffecter le maximum de ressources consacrées aux dépenses militaires à l'investissement dans le développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La meilleure façon de promouvoir la paix et la sécurité est de renforcer les institutions, la démocratie et l'état de droit, afin d'ouvrir des perspectives pour la coexistence d'un régime de prospérité collective et de la sécurité collective. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la plupart des pays sont conscients de la pertinence de ce binôme, qui se retrouve fragilisé par les effets que la violence armée, facilitée par l'accès aux armes légères et aux munitions, a sur nos pays. L'adoption d'un document final à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II), qui s'est réunie en septembre, est un pas dans la bonne direction. Nous saluons le leadership de l'Ambassadrice

Joy Ogwu, Représentante permanente du Nigéria, qui a permis de rapprocher les positions et de parvenir à un document consensuel. Bien que ce document ne comprenne pas tout ce à quoi nous aspirions, il constitue une avancée importante.

Le multilatéralisme se bâtit jour après jour grâce à la bonne foi et à l'engagement. L'absence de consensus pour parvenir à un traité sur le commerce des armes a représenté un revers pour la paix et les droits de l'homme. Cependant, nous avons une nouvelle occasion de progresser. En tant que coauteur de l'initiative en faveur d'un traité sur le commerce des armes, le Costa Rica présentera un projet de résolution appelant à la convocation d'une nouvelle conférence diplomatique en mars de l'année prochaine. Sur la base du document du 26 juillet, il est nécessaire d'achever et de renforcer les travaux qui étaient sur le point d'aboutir en juillet de cette année.

Le multilatéralisme doit aussi posséder un fort sentiment humanitaire. La Convention sur les armes à sous-munitions, qui ne jouit pas encore d'une adhésion universelle, illustre clairement qu'il est possible de placer l'être humain au centre de nos préoccupations. Avec cette Convention, nous avons imprimé une nouvelle dynamique aux négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements. Son aspect humanitaire ne concerne pas uniquement la protection des civils, mais également tout ce qui touche à la prévention, à l'assistance aux victimes, à l'accès à la coopération internationale pour la mise en œuvre de la Convention, ainsi qu'à l'éducation en matière de réduction des risques.

Le Costa Rica exprime son ferme soutien à l'initiative du Chili et du Pérou visant à ce que la région d'Amérique latine et des Caraïbes devienne la première région exempte d'armes à sous-munitions. Nous félicitons le Pérou d'avoir ratifié la Convention le 26 septembre, et saluons l'initiative chilienne d'organiser un atelier en 2013 pour promouvoir la ratification de la Convention et la création de ladite zone exempte d'armes à sous-munitions. Nous remercions en outre la Zambie d'accueillir la quatrième réunion des États parties à la Convention, qui se tiendra à Lusaka, l'année prochaine.

Dans la lutte contre la prolifération des armes, qui a des conséquences pour la paix et la sécurité internationales, nous sommes entrés dans une nouvelle dynamique de développement du droit international humanitaire. Ne laissons pas passer cette occasion

et œuvrons de concert de manière optimiste et engagée dans nos efforts pour écarter, au moyen du multilatéralisme et du respect des droits de l'homme, les menaces auxquelles nous sommes confrontés. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous avons toutes les raisons suffisantes de parvenir à ce que, comme l'avait demandé en 1917 le Président des États-Unis, Woodrow Wilson, notre ordre international soit fondé « non pas sur des rivalités organisées, mais sur une paix commune organisée ».

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la Présidence de la Première Commission. Nous ne doutons pas que, sous votre direction avisée, les travaux de la Commission donneront des résultats tangibles. Nous félicitons également les membres du Bureau de leur élection et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec toutes les délégations pour faire véritablement avancer les travaux de la Commission. Nous nous associons aux déclarations faites aux 2^e et 3^e séances, respectivement, par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Nous savons tous qu'au cours de la dernière décennie peu de progrès, voire aucun, ont été réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire. L'opinion mondiale attend que nous remplissions tous nos obligations et devoirs respectifs d'instaurer un monde pacifique et sûr pour l'ensemble des peuples de toutes les régions. En l'absence d'une convention générale et non discriminatoire sur les armes nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du mécanisme de non-prolifération et de désarmement.

En tant que point de départ de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, la première session du Comité préparatoire de la Conférence cette année revêtait une grande importance. Elle a contribué à consolider la dynamique qui permettra de réaliser des progrès dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Néanmoins, l'objectif louable du TNP est mis à mal lorsque des États dotés de l'arme nucléaire reviennent sur leur engagement d'éliminer totalement les armes nucléaires, bien que le TNP existe depuis plus de trois décennies. À ce jour, nous restons incapables de répondre à l'opinion publique

mondiale qui demande le désarmement complet et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le mécanisme de désarmement est dans l'impasse et il n'y a guère eu d'avancées en ce qui concerne le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). L'absence de volonté politique s'est également traduite par la stagnation de l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies et son incapacité à faire de véritables progrès. L'Indonésie espère que nous nous emploierons à réaliser des progrès réels sur les questions de la négociation d'une convention sur les armes nucléaires en vue de l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier précis, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires conformément au « mandat Shannon ».

Nous devons tout mettre en œuvre pour que la Conférence du désarmement sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Selon nous, le meilleur moyen de remédier à la paralysie du mécanisme de désarmement est de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est impératif que la Conférence du désarmement retrouve son rôle initial d'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement. Il faut qu'il y ait la volonté politique de combler le déficit de confiance pour redynamiser la Conférence et renforcer son mécanisme. L'Indonésie continue de croire que nous pouvons nous rapprocher de nos objectifs.

S'agissant de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notre volonté de renforcer et d'élargir de telles zones ne doit pas faiblir. Une volonté politique est nécessaire pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'Indonésie continue d'encourager les pays à trouver des moyens de créer une telle zone. En effet, un tel accord est très important pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient. Nous espérons toujours qu'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient sera organisée cette année, comme il a été demandé à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

M. Aquino (Pérou), Vice-Président, assume la présidence.

Dans notre région, bien que la zone exempte d'armes nucléaires dans laquelle se trouvent les États membres de l'ASEAN soit déjà solide, l'Indonésie continue d'œuvrer pour que tous les États dotés de l'arme nucléaire signent le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Je félicite les membres de l'ASEAN et les États dotés de l'arme nucléaire de leurs efforts constructifs pour parachever les négociations sur le Protocole révisé. À cet égard, nous appelons les pays de l'ASEAN à jouer le rôle important qui est le leur et à continuer de prendre les devants afin que les États dotés de l'arme nucléaire puissent signer le Protocole révisé le plus rapidement possible.

Il existe un lien étroit entre les zones exemptes d'armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il ne fait aucun doute qu'il est essentiel de promouvoir le TICE pour avancer dans nos objectifs. Je voudrais donc rappeler que nous continuons d'appuyer l'entrée en vigueur rapide du TICE. L'Indonésie défend fermement le TICE et, au niveau national, a réaffirmé sa confiance dans le Traité en le ratifiant le 6 décembre 2011. L'Indonésie se félicite du nombre accru de signataires et d'États parties au TICE, qui s'élève désormais à 157. Huit autres ratifications par des États visés à l'annexe 2 sont nécessaires pour que le TICE entre en vigueur.

L'Inde entend continuer de promouvoir les nobles objectifs du TICE. Au niveau régional, nous continuerons d'encourager une coopération réelle entre l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Secrétariat de l'ASEAN, en vue d'utiliser le mécanisme de vérification intégré au TICE dans le cadre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, également appelé Traité de Bangkok. En outre, l'Indonésie a tenu compte de l'importance de la mise en œuvre du TICE par les États parties au niveau national dans le projet de législation nationale concernant le référentiel pour la sécurité nucléaire que nous avons présenté au Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul tenu cette année.

Notre détermination à faire avancer le programme de non-prolifération doit s'étendre à d'autres domaines liés aux armes de destruction massive. Malgré les maigres progrès réalisés vers le désarmement nucléaire complet, une catégorie entière d'armes de destruction massive est désormais interdite grâce à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur

leur destruction (CIAC). Depuis son entrée en vigueur en 1997, la Convention sur les armes chimiques a contribué de manière décisive aux progrès constants et universels réalisés dans la destruction des stocks d'armes chimiques déclarés.

En tant qu'État partie à la CIAC membre du Mouvement des pays non alignés, l'Indonésie appelle les États parties qui possèdent des armes chimiques à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la destruction de leurs stocks, l'échéance d'avril 2012 fixée à cet égard étant dépassée. Nous restons préoccupés par le fait que des États parties ne se sont pas acquittés de l'obligation qui leur incombe en vertu de la CIAC. Cela pourrait en effet nuire à la crédibilité et à l'intégrité de la Convention. Nous attendons avec intérêt la tenue de la Conférence d'examen de la CIAC en 2013.

Concernant l'élimination totale des armes biologiques, l'Indonésie se félicite du succès de la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. De nombreuses recommandations formulées à cette conférence d'examen doivent être mises en œuvre pour faire des progrès en matière de sécurité et de sûreté biologiques. L'Indonésie appelle de ses vœux un renforcement de la coopération entre le Groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et l'Organisation mondiale de la Santé dans ce domaine, ce qui permettra, à terme, de renforcer les capacités nationales des États en matière de biosécurité.

Pour ce qui est de la question des armes classiques, des travaux importants ont été menés cette année dans le cadre des négociations sur un traité sur le commerce des armes et de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Notre position concernant un futur traité sur le commerce des armes doit être conforme à notre législation relative à l'industrie de la défense, adoptée le 2 octobre. Le Gouvernement est également tenu de s'assurer qu'au moment d'importer des armes d'autres pays, ces transferts ne soient subordonnés à aucune condition politique. Le Gouvernement doit également éviter les transactions d'armes qui pourraient faire l'objet d'une politisation ou d'un embargo. Ces transferts ne doivent en aucune manière réduire ou limiter les moyens et les capacités du Gouvernement

indonésien de recourir à la force en cas de conflit armé international ou interne.

Concernant la deuxième Conférence d'examen sur les armes légères, nous saluons l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2012/RC/4, annexe I). Nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre le commerce illicite et l'emploi des armes légères et de petit calibre, qui continuent de menacer la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Il est essentiel que la communauté internationale joue correctement son rôle et applique dans son intégralité ce programme d'action, en œuvrant de concert pour atteindre ses objectifs.

Avant de terminer, je voudrais aborder la question de la sécurité de l'information, inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis 1998. Nous devons renforcer le dialogue entre les États pour envisager des normes sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication afin de protéger les infrastructures nationales et internationales stratégiques. Nous devons trouver des moyens d'établir des modalités et des définitions communes s'appuyant sur les débats déjà tenus par le Groupe d'experts gouvernementaux. Dans ce contexte, les mesures de confiance et de réduction des risques sont vitales en vue de garantir la sécurité des technologies de l'information et des communications.

Enfin, l'Indonésie souligne que nous devons tous jouer activement notre rôle pour garantir que l'élan politique généré l'année dernière ne se dissipera pas. Nous avons tout à gagner à contribuer de manière constructive aux délibérations de la Commission durant la présente session. Ensemble, nous pourrions honorer la responsabilité qui incombe à la Commission de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité.

M. Al Kabi (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Percaya de son élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau et leur souhaite plein succès dans leur mission. Au nom de la délégation de l'État du Qatar, je leur assure que nous allons coopérer pleinement afin que les travaux de la Commission soient fructueux. Je m'associe aux déclarations prononcées à la 2^e séance par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La communauté internationale est de plus en plus préoccupée par l'aggravation du risque de prolifération des armes nucléaires au cours des décennies passées. La manière sélective et injuste dont est abordé ce problème a provoqué l'accumulation d'une quantité terrifiante d'armes nucléaires, et ce alors que de nouvelles armes meurtrières ont été mises au point dans de nombreux pays, au mépris du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Moyen-Orient demeure un exemple clair du manque d'efficacité du TNP lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité des parties, car le Moyen-Orient est la seule région qui n'a pas bénéficié d'efforts internationaux visant à le débarrasser véritablement des armes nucléaires. À cet égard, nous appelons toutes les parties prenantes à participer à la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive à la fin de l'année.

Contrairement à ce que pourraient penser certaines personnes, et en dépit des efforts internationaux déployés ces dernières années et de la tenue de nombreux forums et conférences à l'ONU – tous ayant abouti à la conclusion qu'il est nécessaire de réduire les dépenses militaires pour maintenir la stabilité régionale et internationale – ces 10 dernières années ont été marquées par une augmentation sans précédent des dépenses militaires mondiales, en particulier aux fins de l'acquisition d'armes classiques. Selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires ont augmenté de 4,5 % entre 2001 et 2009. Cela illustre le rythme alarmant de la course aux armements dans de nombreuses régions du monde, notamment dans des régions sur lesquelles ne pèse aucune menace militaire. Pire encore, la crise économique et financière internationale n'a pas découragé les pays développés et les économies émergentes d'augmenter la part de leur budget consacrée à l'achat d'armes. Comme l'a indiqué l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, 16 membres du Groupe des Vingt ont augmenté leurs dépenses militaires entre 2008 et 2010.

Les déclarations de certains pays exprimant leur intention de réduire leurs dépenses militaires ne sont pas suffisantes; elles doivent se traduire dans des actes. Pourtant, la réalité montre qu'un grand nombre de pays développés et en développement, de même que des économies émergentes, ont réduit leurs dépenses dans d'autres secteurs, notamment l'éducation, la santé et les infrastructures, tout en épargnant au secteur militaire ces restrictions budgétaires.

L'édification d'un monde de paix et de sécurité est subordonnée au respect par les États Membres de leurs engagements en matière de désarmement et à la fourniture de ressources financières suffisantes à l'ONU pour lui permettre de remplir ses fonctions et de promouvoir une culture de paix dans le monde entier. Alors que le budget annuel total alloué à l'ONU et à ses institutions s'élève à près de 30 milliards de dollars, le montant des dépenses militaires mondiales est passé de 1 300 milliards en 2010 à 1 740 milliards de dollars en 2011. Ces chiffres indiquent clairement que les déclarations de certains États Membres et la réalité sur le terrain sont en opposition avec leurs engagements en matière de désarmement. Les seuls bénéficiaires de cette situation sont les entreprises productrices d'armes, et les victimes demeurent la paix et la sécurité dans le monde entier.

À la lumière de ce que je viens de dire, il semble que les objectifs de la réalisation d'un monde de stabilité et de sécurité et du renoncement à la violence continueront de nous échapper tant que la majorité des États Membres préféreront ce faux sentiment de sécurité que peut donner l'accumulation d'armes par rapport à une sûreté réelle, qui est garantie par la promotion d'une culture de paix, de fraternité et de coopération entre les peuples. Si le militarisme crée une supériorité géopolitique, la paix est facteur de prospérité et de stabilité économiques.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Un autre problème dans le domaine du désarmement est la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'incapacité à examiner cette question de manière professionnelle, car la communauté internationale ne font aucun cas de la responsabilité des pays d'origine, qui exportent des millions de ces armes sans restrictions ou contrôle efficace de ces exportations. Un autre problème qui nous préoccupe vivement est la prolifération des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions, notamment celle plantées par Israël dans le sud du Liban, où elles continuent de tuer et de blesser des civils. C'est pourquoi nous avons signé la Déclaration de Wellington sur les armes à sous-munitions, qui a été adoptée en février 2008, avant la Conférence de Dublin de mai 2008.

L'État du Qatar tient à renforcer le TNP et à en activer les trois piliers : non-prolifération, désarmement et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous soulignons l'inviolabilité du droit des États parties à acquérir la technologie nucléaire à des fins

pacifiques et le fait qu'aucun obstacle ne doit empêcher les États parties au Traité non dotés d'armes nucléaires de développer leurs capacités nucléaires à des fins pacifiques. Nous réitérons notre appel au règlement du différend relatif à la question nucléaire iranienne par des moyens pacifiques en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international.

L'État du Qatar participe par ailleurs activement à la promotion du mécanisme de désarmement en maintenant sa coordination avec les organisations régionales, notamment la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération du Golfe, et ce afin de renforcer la coopération régionale dans le domaine du désarmement, notamment en durcissant les contrôles des exportations et en renforçant les moyens pour le contrôle des frontières dans la région, en coopération avec les services de défense et de sécurité et dans le respect des normes environnementales en matière de désarmement, car ces organismes régionaux sont efficaces et jouent un rôle complémentaire de celui de l'ONU aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

De même, l'État du Qatar participe activement et de manière constructive aux délibérations sur le désarmement qui se déroulent au sein de l'ONU pour renforcer le consensus entre les organes compétents et activer leurs travaux. L'État du Qatar souligne également l'importance que revêt l'adoption de mesures efficaces aux fins du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, en tenant compte des principes du droit des États à acquérir les moyens de se défendre, de la souveraineté des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, mais également de la spécificité de chaque région dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Enfin, nous soulignons la nécessité de reconnaître l'importance capitale du désarmement nucléaire dans le domaine du désarmement et la nécessité pour les États Membres de faire montre de souplesse et de volonté politique pour nous permettre d'atteindre nos objectifs communs.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et à vous assurer du plein appui de la délégation monténégrine à votre action pour que la présente session soit menée à bien. Le Monténégro s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. En outre, je

souhaite souligner certains points qui revêtent une importance particulière aux yeux de mon pays.

Comme nous l'avons constaté trop souvent les années précédentes, l'année écoulée a elle aussi été marquée par des événements encourageants et d'autres qui ne le sont pas dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. Je suis certain de ne pas exprimer qu'un sentiment personnel en affirmant que les mesures globales de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération ne sont pas à la hauteur de nos attentes.

En dépit des progrès limités réalisés durant toutes ces années et de la persistance plus longue que prévue de différents types d'armes, notamment des armes de destruction massive, nous avons encore de grands espoirs d'atteindre bientôt notre objectif final, à savoir, un monde plus sûr pour tous, un monde auquel nous avons tous souscrit en signant la Charte des Nations Unies, un monde où les armes de destruction massive n'auront plus leur place. Il nous reste encore beaucoup à faire. Nous n'avons pas de temps à perdre. Nous avons laissé passer de nombreuses occasions, mais il y a encore lieu d'être optimiste, d'un optimisme qui nous permettra d'aller de l'avant.

Premièrement, s'agissant des armes nucléaires et de la non-prolifération, après le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, nous nous réjouissons du climat positif et de l'issue solide de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, premier pas dans la bonne direction en prévision du prochain cycle d'examen. Les efforts consentis par les deux grandes puissances nucléaires dans le cadre du nouvel accord START de 2010 sont louables et méritent d'être reconnus.

Malgré les progrès réalisés à ce jour, nous sommes encore loin d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Il faut prendre des mesures concrètes et plus efficaces portant sur l'ensemble des trois piliers du TNP. La prolifération des armes de destruction massive continue de faire peser une menace sérieuse sur la paix et la sécurité internationales. Bien conscient de cet état de choses, le Gouvernement monténégrin, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et avec la participation d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), a organisé une table ronde sur la mise en œuvre de cette

résolution. L'objectif principal de cette réunion était de familiariser et de préparer les institutions nationales à la rédaction de plans d'action nationaux sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Mon pays a exprimé le souhait et la volonté politique d'initier ce processus sans plus tarder et de rallier les acteurs compétents pour commencer à travailler sur notre plan d'action en vue d'assurer notre plein respect dudit plan d'action et sa mise en œuvre optimale.

La rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit rester notre priorité, de même que le renforcement de l'adhésion au Protocole additionnel et à l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous attendons avec intérêt la tenue, plus tard cette année, d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, autre occasion cruciale et première mesure d'importance critique. Le Monténégro salue les efforts déployés à cet égard par le facilitateur et le Gouvernement finlandais.

Un autre sujet majeur de préoccupations est l'impasse continue où se trouve la Conférence du désarmement. Le Monténégro appuie énergiquement les efforts déployés actuellement pour y mettre terme afin que le travail de fond et les négociations, qui ont déjà pris du retard, puissent commencer sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et d'autres instruments importants. Nous continuons également de nous intéresser à un élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Nous sommes tous bien conscients des effets extrêmement néfastes et destructeurs du commerce mondial irresponsable et mal réglementé des armes classiques. N'oublions pas, hélas, que chaque jour, 2000 personnes dans le monde sont victimes de la violence armée, qui est alimentée par des armes classiques illicites, essentiellement des armes légères et de petit calibre. Bien que nous n'ayons pas réussi à parvenir à un accord sur le traité sur le commerce des armes en juillet dernier, le Monténégro estime que des progrès considérables ont été réalisés et que nous avons été très près d'une conclusion. S'associant aux plus de 90 autres pays, le Monténégro a ajouté sa voix au message réclamant la conclusion de ce traité en vue de pouvoir appliquer enfin les normes les plus élevées possibles de réglementation du commerce international des armes. Nous ne pouvons pas ralentir, et devons renouveler et intensifier nos efforts afin de conclure un

traité solide. Le projet de texte soumis par le Président le 26 juillet devrait servir de base à nos futurs travaux sur la conclusion d'un traité sur le commerce des armes qui, nous l'espérons, commenceront au début de l'année prochaine.

Par ailleurs, le Monténégro se félicite de l'adoption par consensus d'un document final substantiel à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II). Je rappelle qu'en juillet de cette année, le Monténégro a présenté son premier rapport national sur l'exécution du Programme d'action et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, et mon pays reste attachée à l'exécution effective et au renforcement continu du Programme d'action.

Le Monténégro réitère son attachement à l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction; de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction; de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction; de la Convention sur les armes à sous-munitions; et de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

S'agissant en particulier de la Convention sur les armes chimiques, le Gouvernement monténégrin et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont organisé le treizième Atelier annuel sur la coordination de l'assistance et de la protection au titre de l'article X de la Convention sur les armes chimiques, qui se tient en ce moment même, au Monténégro, du 10 au 12 octobre. Des participants de nombreux pays et continents auront l'occasion de passer en revue les activités pertinentes menées par l'OIAC au cours de l'année écoulée, d'échanger des idées sur les défis posés à l'application de l'article X, et d'examiner les questions relatives à l'état de préparation de l'OIAC face à un incident impliquant des armes chimiques. Pour ce qui

est de la Convention sur certaines armes classiques, j'ai le plaisir d'informer la Commission que le Protocole II amendé de la Convention est entré en vigueur au Monténégro en juin 2012.

Nous devons, dans toute la mesure de nos moyens, saisir les chances qui s'offrent à nous afin de réaliser de véritables avancées sur la longue voie vers un monde plus sûr. Nous devons galvaniser nos efforts et nous réengager en faveur des principes de multilatéralisme effectif, de compromis et de confiance mutuelle en vue de revitaliser le mécanisme de désarmement des Nations Unies et de renforcer le régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Pour sa part, le Monténégro est fermement résolu à assumer un rôle actif et à contribuer de manière constructive à cet objectif. La délégation monténégrine attend avec intérêt de débattre des questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission et est ouverte à une coopération concrète dans tous les domaines.

Monsieur le Président, je réitère notre appui aux efforts que vous déployez pour mener la présente session à une issue fructueuse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Syrie qui souhaite exercer son droit de réponse.

M. Hallak (Syrie) (*parle en arabe*) : Malheureusement, nous avons écouté notre collègue, le représentant de la Norvège, répéter des allégations infondées que d'autres ont également répétées pour servir des objectifs politiques qui cherchent à influencer sur les choix politiques de mon pays.

À cet égard et à titre d'exemple seulement, je voudrais rappeler à notre collègue que son pays, la Norvège, a fourni de l'eau lourde à Israël à l'insu de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui a permis à ce pays de produire des armes nucléaires et donc d'introduire des armes nucléaires israéliennes dans la région du Moyen-Orient, menaçant ainsi la paix et la sécurité des peuples de la région. Ce qui est vraiment inquiétant, c'est que le représentant de la Norvège n'appelle pas Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. C'est la seule puissance nucléaire de notre région.

Le représentant de la Norvège ne demande pas non plus à Israël de placer ses installations nucléaires sous le système de garanties généralisées de l'AIEA. On peut se demander si le représentant de la Norvège souhaite réellement le succès de la Conférence de 2012 pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, organisée en application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation et de la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Mon pays estime que toutes les armes de destruction massive, – y compris les armes nucléaires, bien évidemment – et pas uniquement les armes chimiques, sont odieuses.

La séance est levée à 12 h 55.